



PROCÈS VERBAL 06/2020
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 1^{er} décembre 2020 à 18h30
Sous la présidence du Maire, Jérôme CHARDIN

Étaient présents : ARMANINI Jocelyne, BARBÉ Christine, BARDOT Bastien CELLIER Laurine, CHARDIN Jérôme, DILLINGER Cédric, GUILLEMIN Gilles, JEANNIN Pascal, KUBLER Roger, LACROIX Morgan, MARTIN Sébastien, PUYBOUFFAT Laurent, PUYOO Florine, SAMHANI Kaddour, SWARTENBROEKX Joël

Absents excusés :
Procurations :

Secrétaire de séance : BARBÉ Christine

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire a invité Monsieur Jean-Paul RÉGNIER, Vice-Président à l'urbanisme pour la Communauté d'Agglomération, et Maire de Val d'Ornain, ainsi que Madame Françoise GUERRE, responsable du service aménagement de l'espace urbanisme à Bar-le-Duc, afin d'éclairer les membres du Conseil municipal sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Conformément à l'article 136-II de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la Communauté d'Agglomération deviendra compétente en matière de plan local d'urbanisme le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} janvier 2021.

A l'issue d'un travail de concertation et d'échange avec les communes, la Communauté d'Agglomération souhaite proposer à la signature de celles-ci, une charte de gouvernance formalisant les engagements municipaux et intercommunaux en vue d'engager l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Si la Communauté d'Agglomération devient compétente au 1^{er} janvier 2021, cette charte constituera le cadre de la future démarche d'élaboration.

Au regard de ces éléments, les membres du Conseil municipal, et après en avoir délibéré, décident :

- **D'approuver le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse**
- **D'autoriser le Maire à signer la charte de gouvernance du PLUi de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse**

VOTE : 15

Pour : 9

Contre : 2

Abstentions : 4

VIDEO SURVEILLANCE VILLAGE

La Commune de Behonne se mobilise et agit sur la prévention et la dissuasion de la délinquance par le biais d'une participation active au sein des différentes instances de l'Agglomération (CISPD, GPO, ...).

Cette participation s'effectue en lien étroit avec les services sociaux de la Communauté d'Agglomération, ainsi qu'avec ceux de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Meuse.

La Commune souhaite accompagner cette démarche avec la mise en place d'un dispositif de vidéo protection sur le territoire.

Cinq sites ont été répertoriés, 1 à l'entrée du village Route de Vavincourt, 1 au milieu du village, 1 au Lotissement Champ Barbier rue Guynemer, 1 au croisement de la RD 116 – intersection Champ Barbier, 1 à l'entrée de Behonne Côte Sainte Catherine.

La mise en œuvre de ce dispositif est soumise à une législation stricte, garantissant notamment le respect de la vie privée de chacun.

La vidéoprotection s'inscrit comme une composante d'un dispositif global de sécurisation et ne substitue pas à l'intervention humaine.

Plusieurs prestataires dûment agréés par les services de l'Etat ont été contactés, afin de répondre à notre demande.

Cette opération est éligible à la DETR (taux d'intervention 40%), et au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le choix du prestataire et les demandes de subvention se feront lors de la prochaine réunion de Conseil.

TRAVAUX SALLE DES FETES

Monsieur PUYBOUFFAT Laurent, 3^{ème} Adjoint au Maire, présente plusieurs devis au Conseil municipal, concernant la future remise en état de la salle des fêtes, à savoir l'ajout de meubles et d'électroménager dans la cuisine, isolation au plafond, peinture, changement de portes.

Ces travaux seront effectués pour l'année 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Problème de vitesse dans le village

La séance est close à 21h20